

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 16 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE  
Jean-Philippe DELARUE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

**CONTRAT DE MAINTENANCE ASCENSEUR POUR LA MAISON MOLIE (79-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de la Maison Molie touchent à leur fin et qu'il est important de mettre en place le contrat de maintenance pour l'ascenseur et la plateforme élévatrice.

Il rappelle que c'est l'entreprise Bigorre Béarn Ascenseur qui a été retenue pour la mise en place de ces éléments.

Elle propose :

- un contrat de maintenance pour la plateforme élévatrice située à l'entrée de l'immeuble pour le montant de 300€ HT/an + 120€ HT/an avec l'abonnement GSM.
- un contrat de maintenance pour l'ascenseur pour le montant de 1 000€ HT/an + 120€ HT/an d'abonnement GSM.

Les contrats sont sur une durée de 3 ans et ces prestations seront offertes la 1<sup>ère</sup> année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider la proposition de l'entreprise Bigorre Béarn Ascenseur pour la maintenance de l'ascenseur pour le montant de 1 000€ HT/an + 120€ HT/an d'abonnement GSM,
- De valider la proposition de l'entreprise Bigorre Béarn Ascenseur pour la maintenance de la plateforme élévatrice pour le montant de 300€ HT/an + 120€/an d'abonnement GSM,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau